

Depuis un bon moment

Lac-Saint-Joseph veut légiférer sur les motomarines

LAC-SAINT-JOSEPH — Depuis plusieurs années, la ville de Lac Saint-Joseph demande au ministère de la Justice du Québec de réglementer l'utilisation des motomarines. « On dirait qu'ils attendent qu'il y ait des accidents avant d'agir, comme dans le cas des véhicules tout terrain », commente le maire, Robert Simard.

par ISABELLE DUCAS et ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Samedi midi, un homme de 43 ans est décédé au lac Saint-Joseph. La tragédie est survenue au moment où la victime, assise sur une vieille soucoupe de bois, se préparait à se faire tirer par une motomarine conduite par son fils de 14 ans. L'homme tenait une corde et est tombé à l'eau au moment du démarrage, pour être ensuite heurté à la tête par la soucoupe. Raynald Jourdain serait mort un peu plus tard des suites des blessures internes qu'il a reçues à la tête.

Ses amis et sa famille, qui relaxaient sur la plage, ont tout vu de la scène. Des témoins et le jeune conducteur de la motomarine ont rapidement ramené l'homme qui flottait sur l'eau vers la rive tandis qu'un médecin et une infirmière tentaient la réanimation cardio-vasculaire. Les pompiers de Sainte-Catherine et des secouristes du centre La Vigie sont également intervenus.

La réglementation en matière d'embarcation nautique précise qu'une vigie doit être en poste sur tout type d'embarcation lorsqu'elle tire quelqu'un dans son sillage, en ski nautique, en planche ou en pneumatique, sous peine d'infraction criminelle. Mais il n'y a aucun âge minimum requis, pas plus que d'obligation de suivre un

quelconque cours de sécurité, pour conduire une embarcation motorisée ou non, sur n'importe quel plan d'eau du Québec.

Les municipalités riveraines du lac Saint-Joseph se sont vues transmettre la juridiction sur le plan d'eau par le gouvernement fédéral. « Mais tout ce que nous pouvons faire pour le moment, c'est délimiter des zones de navigation, fixer des limites de vitesse et des heures d'utilisation pour les embarcations à moteur », explique le maire Simard.

Les autorités municipales disposent cependant de peu de moyens pour faire respecter ces règlements : la patrouille nautique de la Sûreté du Québec se rend parfois sur le lac, mais elle a d'autres plans d'eau à contrôler. Annuellement, plus de 400 motomarines fréquentent le lac Saint-Joseph et plusieurs accidents mineurs impliquant ces embarcations s'y produisent.

Mais au-delà de la réglementation, le civisme des plaisanciers est souvent en cause lors de pareils incidents. « Ce sont des adultes qui achètent ces machines-là et qui mettent leurs enfants dessus, dit M. Simard. On essaie d'enseigner les règles de sécurité aux citoyens, mais qu'est-ce qu'on peut faire s'ils ne les appliquent pas ? Tant que le provincial n'aura pas une loi avec des dents, il n'y aura pas grand-chose à faire ».



Avec une violence inouïe, le feu est en train de raser plusieurs hectares de forêt dans l'Ouest américain. Dans le secteur de Leavenworth (État de Washington) des milliers de citoyens ont déjà été évacués et plusieurs autres sont sur un pied d'alerte.

Les feux de forêt font des ravages dans l'Ouest américain

Les Marines débarquent en renfort

ENTIAT, États-Unis (AFP) — Les Marines ont rejoint les pompiers hier sur le front des incendies qui font rage en 26 foyers différents de huit États de l'ouest des États-Unis.

« Ça me rappelle la guerre du Golfe, avec toute cette fumée », déclarait, cigarette à la bouche, le sergent Mark Grebetz, l'un des 1100 Marines appelés en renfort pour combattre des feux qui mobilisent déjà 14 000 pompiers.

Arrivés en bus, les Marines ont installé leur campement près de la ville d'Entiat (État de Washington). Ils devaient en premier lieu effectuer des entraînements avant de pouvoir relever à partir d'aujourd'hui les pompiers manquant

de sommeil, selon un de leurs responsables, Nathan Portman.

Mille soldats de deux bataillons de l'armée de terre s'entraînaient à Fort Hood (Texas) à la lutte contre les incendies et devaient rejoindre demain les pompiers mobilisés contre des feux dans l'Idaho et le Montana, selon le porte-parole de l'Armée de terre, Dixie Porter.

Le renfort des militaires a été décidé après la mobilisation de tous les pompiers disponibles. C'est la septième fois en dix ans que les militaires sont appelés sur le front des incendies.

Les conditions météorologiques ont apporté un répit hier, avec une atténuation du vent, mais la sécheresse et les températures élevées qui ont contribué à la propagation des incendies, devraient s'aggraver en août, selon les services météorologiques.

« Cela pourrait bien être l'une des saisons d'incendies les plus critiques que nous ayons jamais connues », a déclaré Arnold Hartigan, porte-parole du centre national de lutte contre les incendies à Boise (Idaho).

Les incendies ont déjà ravagé 760 000 hectares depuis le début de l'année, soit plus qu'au cours de l'ensemble de l'année 1993, selon ce centre.

Dans la région d'Entiat, le feu, combattu par 2775 pompiers, a détruit 37 000 hectares de pinède.

Dans le sud de la Californie, les pompiers tentaient d'empêcher l'expansion d'un feu de 1200 hectares, proche d'une réserve de condors, dans la forêt de Las Padres.

Dans le nord du Nevada, un incendie de 6400 hectares menaçait plusieurs fermes, tandis que dans le Montana, environ 500 pompiers combattaient un feu qui a détruit 400 hectares.

Enfin, à la frontière de l'Idaho et de l'Utah, les flammes ont ravagé 12 000 hectares de pâturages et de récoltes.

En Bref

■ Deux morts dans un accident

LOTBINIÈRE — Deux personnes ont péri dimanche soir dans des tragédies survenues à Saint-Louis-de-Blandford, dans Lotbinière et Saint-Majorique, près de Drummondville. Cela porte à 12 le nombre de victimes décédées dans des accidents de toutes sortes durant le dernier week-end de la construction. Roland Côté, une handicapée de 54 ans, s'est noyée après être tombée dans un cours d'eau en prenant une marche. Puis, Georges Maillet, 51 ans, est mort après que son auto eut heurté un ponceau, sur la route 143 à Saint-Majorique.

■ SQ vs bétonnière : audience reportée

NEW CARLISLE — L'audience de cautionnement de Laurent Gough, accusé de tentative de meurtre à l'endroit du sergent Guy Viau, de la Sûreté du Québec, a été reportée au 10 août. Elle sera alors tenue en même temps que l'enquête préliminaire de l'homme de 32 ans, domicilié à Carleton. Gough est également accusé de négligence criminelle à l'endroit de l'officier de police. Il est au surplus accusé de deux méfaits pour des incidents reliés à son arrestation. C'est à la suite de cette arrestation, alors qu'il prenait place dans l'auto-patrouille avec le policier Viau, qu'il aurait été à l'origine d'une bousculade provoquant une collision frontale avec une bétonnière.

■ Il fait feu sur un visiteur nocturne

SAINTE-ANNE-DES-MONTS — Un propriétaire d'une poissonnerie de Sainte-Anne-des-Monts, armé d'un fusil de calibre .16, a fait fuir deux individus qui s'étaient introduits dans son commerce, peu après une heure, dans la nuit de lundi. L'homme a tiré à deux reprises, en l'air et au sol, pour dissuader les individus de poursuivre leur visite nocturne. Les agents de la SQ pensent qu'il aurait pu atteindre, par ricochet, un des visiteurs nocturnes. Celui-ci, dont l'identité est connue des policiers, est toujours au large. Son présumé complice, un mineur de 17 ans, a été arrêté.

■ Voleur blessé à l'épaule

LORETTEVILLE — Un individu de 21 ans s'est blessé à l'épaule alors qu'il se sauvait d'une résidence qu'il tentait de dévaliser avec des complices, sur la rue Saint-Maurice à Loretteville. Les malfaiteurs, qui lorgnaient des bijoux et de l'argent, n'ont eu le temps que de fracasser une fenêtre et d'inspecter la maison avant d'être cueillis par des policiers alertés par des voisins. Ils ont été accusés hier d'introduction par effraction.

■ Écrasé par son auto

SAINTE-FOY — Un homme de 44 ans a subi des fractures au bras et à la clavicule vers 5 h30 hier, après avoir été écrasé par son véhicule, sur le terrain de stationnement du restaurant le Truck à Sainte-Foy. Le conducteur d'une Volkswagen Golf 1985 venait d'ouvrir le capot de sa voiture pour vérifier son moteur lorsque l'auto s'est mise à avancer. La passagère assise à l'avant venait d'accrocher le bras de vitesse. Paniquée, la femme fut incapable de stopper l'auto, qui est passée sur l'homme et s'est arrêtée contre un lampadaire.

■ Le mineur meurt de ses blessures

MONTREAL (PC) — Le mineur Claude Gauvreau, 37 ans, de Val-d'Or, a succombé hier matin aux blessures qu'il avait subies ce week-end. Pendant la nuit de samedi, le travailleur avait été englouti sous un véritable raz de marée d'eau et de pierres alors qu'il travaillait à 150 mètres de profondeur à la mine AUR Ressources de Louvicourt, située à 20 km de Val-d'Or. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a institué une enquête. Cinq mineurs ont péri en Abitibi depuis le début de juin.

■ Explosion spectaculaire sur le pont Jacques-Cartier

MONTREAL (PC) — Un camionneur de 25 ans a survécu miraculeusement à l'explosion spectaculaire de son camion-citerne rempli de carburant, survenue hier vers 18 h 15 à la sortie du pont Jacques-Cartier, à Longueuil. Près de 30 000 l de diesel ont embrasé les rues et infiltré les égouts de la ville, faisant craindre le pire dans le voisinage. « J'ai vu le camion prendre en feu et le conducteur se précipiter à l'extérieur pour échapper aux flammes. Moi j'ai appelé les pompiers et je me suis sauvé », a raconté Benoît Lambert, un pompiste qui a cru un instant que sa station-service située à quelques mètres du sinistre exploserait à son tour.

Des récits seront refusés lors du procès de O.J.

LOS ANGELES (AP) — Le jury qui jugera O.J. Simpson pourrait ne jamais avoir à considérer quelques-unes des histoires les plus juteuses à son sujet.

Une question de crédibilité pourrait disqualifier Jill Shively, qui a été payée 5000 \$ pour raconter à Hard Copy qu'elle a vu Simpson au volant d'une voiture près des lieux du crime à l'heure approximative où son ex-femme et son ami étaient poignardés à mort.

Et le récit de Keith Zlomsowitch à propos de Simpson suivant son ex-femme Nicole Brown Simpson et espionnant ses activités sexuelles ne se rendra peut-être pas en cour non plus, si le juge décide qu'il est trop incendiaire.

Parmi les autres preuves susceptibles d'être contestées : l'enregistrement tragique de l'appel lancé au 911 par Nicole Brown-Simpson l'an dernier, avec Simpson faisant du tapage et jurant en bruit de fond, de même que presque tout le matériel saisi à la propriété de Simpson après que Nicole Simpson et Ronald Goldman aient été retrouvés gisant à l'extérieur du condo de Nicole Simpson.

Les observateurs s'attendent à une audience contestée quand le juge Lance Ito décidera quelles preuves il acceptera.

O.J. Simpson, 47 ans, a plaidé non coupable à deux accusations de meurtre au premier degré et demeure en prison sans possibilité de mise en liberté sous caution. Le procès est prévu pour le 19 septembre.

Ni Mme Shively ni M. Zlomsowitch n'ont témoigné à l'audience préliminaire, même si tous les deux avaient témoigné devant un grand jury en juin, selon les transcriptions rendues publiques vendredi après que des fragments en aient été coulés aux médias.

L'enquête du grand jury s'est terminée lorsqu'un juge a décidé que ses membres avaient été exposés à de la publicité nuisible.

Le témoignage de M. Zlomsowitch était des plus croustillants. Il a parlé de son aventure avec Nicole Simpson et a raconté comment O.J. Simpson est apparu à plusieurs reprises au cours de leurs rendez-vous.

« Je suis O.J. Simpson et elle est toujours ma femme », a cité Zlomsowitch à un certain moment.

Simpson a même espionné le couple lors de leurs ébats sexuels sur le divan du salon de Nicole Simpson. « Je vous ai surveillé la nuit dernière. Je ne peux pas croire que vous feriez cela dans la maison. Je vous ai surveillé », aurait dit Simpson à Zlomsowitch après coup.

Conflit ambulancier à Montréal

Johnson ne tolérera pas les moyens de pression

MONTREAL (PC) — Le premier ministre Daniel Johnson ne paraît nullement disposé à tolérer longtemps les moyens de pression des ambulanciers à Urgences-Santé et le gouvernement pourrait prendre, le plus tôt possible, les moyens légaux pour y mettre un terme et imposer des sanctions aux contestataires.

Il a indiqué hier matin, au cours d'une rencontre avec les journalistes dans le cadre de sa campagne électorale, que le conseil des ministres pourrait être convoqué spécialement pour régler le conflit avant la séance normalement prévue pour demain.

« C'est le genre de situation qui ne doit pas exister, a dit le premier ministre. Ces gens-là, qui sont censés travailler pour le public, nient leur engagement. Ils sont déjà allés trop loin ».

La population de la région de Montréal est durement frappée par les gestes de protestation des ambulanciers et la direction d'Urgences-Santé a demandé à la po-

pulation de se rendre à l'hôpital par ses propres moyens, dans la mesure du possible.

Le service est perturbé par l'absentéisme et par le refus des ambulanciers de travailler en temps supplémentaire. Ils exercent ces moyens de pression dans le but de forcer le règlement de problèmes de régie interne, dont les horaires de travail et l'état des véhicules.

Le chef du gouvernement a dit qu'on ne peut accepter que ces employés se livrent à du vandalisme ou veulent ouvrir leur convention collective. On leur reproche, en effet, de saboter le système de communication, de modifier les véhicules et d'échanger

leurs plaques d'immatriculation.

Jusqu'à maintenant, on n'a pas déploré toutefois d'incidents sé-

rieux et la population n'a pas eu

encore à trop souffrir de ces moyens de pression, a-t-on indiqué.

■ Balade fatale sur la voie ferrée

MONTREAL (PC) — Une sexagénaire a connu une mort foudroyante, hier matin, après avoir été renversée par un convoi de marchandises du Canadien Pacifique (CP) roulant à vitesse normale, près d'un passage à niveau de Beaconsfield, en banlieue sud-ouest de Montréal. L'accident s'est produit vers 8 h 50 quand la dame s'est aventurée sur la voie ferrée sans tenir compte de l'arrivée imminente du train. Les agents du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal ont érigé un périmètre de sécurité près du corps déchiqueté de la sexagénaire en attendant l'arrivée des enquêteurs du CP chargés d'établir les circonstances de cet accident mortel. Selon les premières constatations policières, la victime pourrait avoir délibérément mis fin à ses jours en se précipitant devant le convoi de marchandises.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 01-08-94

1-5-1

6-3-1-1

BANCO

tirage du 01-08-94

6-7-15-19-24-29-34-35-36-37-

38-39-40-44-51-52-53-60-61-67

63 820\$ pour le patrimoine à Pont-Rouge

PONT-ROUGE — En vertu du programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro-Québec pour le passage de la 12e ligne dans Portneuf, la Corporation du Moulin Marcoux de Pont-Rouge devrait recevoir 63 820 \$ afin d'apporter des améliorations à deux monuments historiques, soit la Maison Déry et le Moulin Marcoux.

par MICHEL GODIN
Collaboration spéciale

Cette somme servirait d'abord pour installer un puits artésien, une fausse septique et un champ d'épuration sur le site de la Maison Déry qui servait autrefois de gîte pour les pêcheurs de saumons. Le montant de ces travaux préliminaires s'élevaient à 28 900 \$. Cette option fut choisie

au détriment du raccordement à l'égout du village qui aurait nécessité un investissement de 164 000 \$ selon la dernière évaluation.

« Une fois que nous aurons ces services sanitaires, nous pourrions enfin penser faire quelque chose avec ce site », indique Mme Yvette Dion de la Corporation du Moulin Marcoux. Selon elle, la Maison Déry pourrait aussi bien servir de musée, de

site d'observation ou encore de restaurant, comme elle pourrait être offerte en concession.

Pour ce qui est des 34 920 \$ supplémentaires, ils sont voués au Moulin Marcoux, lieux de spectacles et d'expositions en période estivale, pour compléter le raccordement à l'égout du village. On veut aussi y assurer l'alimentation en eau potable et agrandir le stationnement par du remplissage du côté nord de cet ancien moulin à farine. En outre, une terrasse serait construite en bordure de la rivière Jacques-Cartier.

Ce montant de 63 820 \$ ne serait qu'un début puisque la Cor-

poration s'apprêterait à recevoir un octroi du ministère des Affaires culturelles en plus d'être déjà assurée de l'appui technique de la compagnie Cascade dans l'exécution de certains travaux.

Par ailleurs, mis à part celui de Pont-Rouge, quatre autres projets ont été retenus pour être présentés à Hydro-Québec. Dépassant quelque peu les 270 000 \$ mis à la disposition de la MRC de Portneuf, ces projets doivent être jugés environnemental dans le cadre du programme compensatoire d'Hydro-Québec pour le passage de la 12e ligne hydroélectrique dans Portneuf.

60 cyclistes entre Lévis et Rimouski

RIMOUSKI — Une soixantaine de cyclistes prendront le départ vendredi des Galeries Chagnon, à Lévis pour faire route vers Rivière-du-Loup qu'ils quitteront samedi à destination de Rimouski.

par ERNIE WELLS
collaboration spéciale

Trois cents kilomètres à vélo au profit de l'Hôtellerie de l'Association du cancer de l'est. Cette épreuve, connue sous le nom de « Défi Vélo Pentagone », est une activité sportive unique en son genre. « Ça nous permet de contribuer au grand projet de l'Hôtellerie du Centre de cancer de Rimouski. Le coût d'inscription est de 500 \$ dont 400 \$ vont directement pour l'Aceq et 100 \$ servant à couvrir les frais inhérents à la randonnée », a expliqué le porte-parole du Défi Vélo Pentagone, M. Charles Albert. Les autres membres du comité organisateur sont Sylvie Girard, Marielle Le-

blanc, Serge Harvey, Gilles Duchesne, Claude Rioux et Jean Bolduc.

En 1993, 25 cyclistes avaient pris le départ de Lévis, amassant ainsi 10 000 \$ pour l'Aceq. Avec cette deuxième présentation qui doit attirer plus du double de participants, l'objectif est de recueillir 20 000 \$.

Après Pierre Harvey qui en 1993 avait agi en tant que président d'honneur de cette activité et qui revient comme participant en 1994, c'est le médaillé olympique de Barcelone, Guillaume Leblanc, qui s'est vu confier la présidence d'honneur de l'édition 1994. Le cycliste mont-jolien de réputation, Gervais Rioux, sera aussi de l'épreuve.

Augmentation accordée à des employés

Des Sillérois reprochent aux élus de gaspiller leurs taxes municipales

SILLERY — Des citoyens de Sillery, qui remplissaient la salle du conseil municipal, ont dit à leurs élus hier soir qu'ils ne leur faisaient plus confiance et leur ont reproché des « mauvaises décisions » comme celle accordant des augmentations de salaire de 3,6 % à 61,5 % à des employés cadres du service des loisirs.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est le conseiller indépendant et candidat à la mairie, M. Paul Shoiry, qui a attaché le grelot en proposant que le conseil municipal revienne sur sa décision.

Seul M. Charles Godbout, conseiller de l'opposition, a appuyé M. Shoiry, les autres laissant entendre que le conseil pouvait difficilement revenir sur sa décision.

Cette décision d'augmenter les salaires des employés cadres du service des loisirs avait été prise lors de la dernière assemblée du conseil municipal et la mairesse, Mme Margaret Delisle, avait été obligée de trancher au moyen de son vote.

Mme Hélène Scherrer, candidate à la mairie pour les élections de novembre, a tenté de justifier

la décision du conseil en disant qu'il y a eu restructuration du service et que, suite au départ du directeur, ses tâches ont été réparties entre les autres. Ces autres, leurs responsabilités étant augmentées, méritaient une hausse de leur rémunération.

Le président du syndicat des employés des Travaux publics, M. Clément Gignac, a rappelé que parallèlement à une telle décision du conseil, il a dû déposer un grief parce que la ville veut faire travailler les employés de ce service 7,5 heures de plus par semaine pour un salaire de 32,5 heures.

Plusieurs citoyens ont dit leur désaccord. Le chef de file était M. Raymond Provencher qui a invité les membres du conseil à cesser de se comporter comme Serbes et Croates. Il voulait que la mairesse par intérim, Mme Marie Brisson, fasse voter les citoyens à main levée pour voir s'ils étaient d'accord avec les augmentations de salaires votées.

M. Shoiry n'a pas attendu la décision de Mme Brisson. Il a demandé aux gens qui trouvaient ces augmentations exagérées de lever la main: presque tous l'ont levé. La décision n'a toutefois pas été changée et le sujet deviendra un des thèmes de la campagne électorale a promis M. Shoiry.



Mme Hélène Scherrer, candidate à la mairie de Sillery, a tenté de justifier la décision du conseil.

Pulvérisation de produits chimiques

Santé publique Côte-Nord est inquiète

BAIE-COMEAU — La direction de la santé publique de la Côte-Nord est inquiète des conséquences qu'entraînent la pulvérisation aérienne de produits chimiques sur les lignes de transmission d'Hydro-Québec dans la région Manicouagan.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

La société d'État entreprendra ces travaux dès qu'elle aura reçu le certificat d'autorisation du ministre de l'environnement. Le problème, selon la direction de la santé publique, est que la pulvérisation aérienne de phytocides peut être néfaste pour l'environ-

nement et la santé des habitants.

D'ailleurs le 20 janvier 1994, après de longues journées d'audition, le BAPE recommandait au ministre de ne pas accorder à Hydro-Québec le droit d'arroser ces hectares de boisé afin que la coupe mécanique faite par des ouvriers comporte moins de risques pour la santé.

Hydro-Québec doit entretenir

ses emprises de lignes afin de contrôler la croissance des végétations qui poussent au-dessous des pylônes. Les arbustes, s'ils deviennent trop denses, provoquent des problèmes de transmission d'électricité, selon Hydro. L'arrosage aérien se fera sur 7600 hectares de forêt considérées « éloignées et inaccessibles par voie terrestre ».

La direction de la santé publique de la Côte-Nord intervient pour dénoncer le geste d'Hydro et, du même coup, celle du ministre de l'environnement qui a autorisé la pulvérisation du produit. « Il est décevant et inquiétant qu-

Hydro-Québec ait décidé d'aller de l'avant avec son projet », déclare le département de santé publique.

Le directeur se montre déçu qu'Hydro-Québec ait fait fi des préoccupations des citoyens à l'égard des phytocides. La santé publique veut prévenir les citoyens que les fruits sauvages ayant fait l'objet d'arrosages chimiques doivent être consommés prudemment. Elle invite Hydro-Québec à mettre sur pied une campagne d'information relative aux arrosages et aux dangers pour la consommation.

Qualité des services de traversiers sur la Côte-Nord

L'ATR réclame l'intervention de Cherry

Baie-Comeau-L'Association Touristique Régionale Manicouagan dénonce la piètre qualité des services de la société des traversiers sur la Côte-Nord et sollicite l'intervention du ministre des transports, Normand Cherry pour trouver des solutions permanentes à la problématique.

par ANNIE ST-PIERRE
collaboration spéciale

L'organisme a reçu de nombreuses plaintes de la part de touristes insatisfaits des services aux liaisons maritimes entre Matane et la Côte-Nord de même qu'entre Tadoussac et Baie-Ste-Catherine. « Depuis quelques temps, les gens observent une détérioration des services tant au niveau du système de réservations qu'à l'insalubrité des lieux à bord des navires », affirme la présidente de l'association, Mme Emérentienne Maltais.

Dans une lettre adressée au ministre des transports, Normand Cherry, Mme Maltais estime que les longues heures d'attente à Baie-Ste-Catherine et Tadoussac, les difficultés de réservations par téléphone et l'insalubrité des ba-

teaux sont nuisibles à l'industrie touristique de la Côte-Nord. « Cette situation déplorable et inacceptable fait de la Côte-Nord, une région presque déconnectée du reste du Québec », affirme la

Incendie à l'usine de pompage

NICOLET (PC) — Un incendie a partiellement endommagé les installations de l'usine de pompage de Nicolet hier après-midi, obligeant ainsi les citoyens de cette ville et de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nicolet à diminuer leur consommation d'eau et à faire bouillir celle-ci jusqu'à nouvel ordre.

L'intervention rapide de quelque

présidente.

L'association touristique estime que le milieu nord-côtier assiste impuissant à la fuite des visiteurs vers d'autres destinations, « faute de services adéquats par la société des traversiers du Québec ». Emérentienne Maltais juge que l'inaction du ministre cause un dommage irréparable à l'industrie du tourisme sur la Côte-Nord.

20 pompiers volontaires et policiers-pompiers de Nicolet aura toutefois évité le pire. Le feu qui a pris naissance dans la toiture de l'ancienne usine ne s'est en effet pas propagé aux nouvelles installations.

« L'incendie n'aura aucune conséquence sur la nouvelle usine et son bloc de traitement, fonctionnel depuis une semaine. Tout est intact et opérationnel de ce côté », a d'ailleurs mentionné le

Lors d'un entretien avec Le Soleil, la présidente de l'association souligne que les problèmes majeurs de la société des traversiers nécessitent l'intervention immédiate du ministre pour trouver des solutions permanentes « et à court terme ». On souhaite surtout un meilleur accès au système de réservations de la traverse Matane-Côte-Nord et une réduction des heures d'attente entre Tadoussac et Baie-Ste-Catherine.

Le maire de Nicolet, M. Clément Du-

bois.

Ce sont des étincelles provenant de travaux de soudure qui auraient allumé l'incendie. Outre l'employé de la ville, affecté à l'usine de pompage, deux ouvriers se trouvaient à l'intérieur. Ces deux derniers s'affairaient entre autres à démolir l'ancien décanter. L'un de ceux-ci a raconté avoir tenté d'éteindre les flammes naissantes, mais en vain.

UNE PLACE AU SOLEIL

Faire parvenir vos communications à: PLACE AU SOLEIL
LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K 7J6.
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374

■ Comptables agréables

Le Comité des comptables agréés de Québec remettait, lors du Gala de la Faculté des sciences de l'administration de l'université Laval, des bourses totalisant 3500 \$ à cinq étudiants dont les résultats scolaires et leur participation à la vie communautaire et universitaire méritaient récompense. Ces cinq étudiants sont: Lucie Létourneau, France Côté, Stéphanie Trudel, Stéphanie Pelletier et Sonia Poulin. Le Comité des C.A. de Québec souhaite, par cette contribution, montrer sa volonté de promouvoir et d'encourager l'excellence auprès des futurs comptables agréés.

■ Triple anniversaire

Le 11 juillet 1951, dans l'église de St-Omer, dans le comté de Bonaventure, trois des fils de M. Mathias Savoie et de Mme Albertine Arsenault unissaient leur destinée à trois jeunes filles de la région. Ce jour là, Avila Savoie, Armand Savoie et Gérard Savoie, épousaient Laurette Parker, Odile Falardeau et Estelle Caissy. Récemment, les trois couples, toujours unis, célébraient leur 43^e anniversaire de mariage. C'est l'une des épouses, Odile Falardeau, qui l'a fait savoir au Soleil, précisant que l'officiant du mariage, le chanoine J.-Honoré Cavanagh était lui aussi toujours vivant.

■ La Croix-Rouge

Les infirmières itinérantes de la Croix-Rouge qui étaient à Wotton et à Saint-Aubert, hier après-midi, sont aujourd'hui dans le sous-sol de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Victoriaville. Elles seront, demain, dans la salle des Chavaliers de Colomb de Plessisville et jeudi elles réaliseront une collecte de sang sur la Base de Valcartier. Vendredi, le centre des donneurs de sang de Québec sera fermé et il n'y aura pas de collecte itinérante.

■ Le Petit Village

Les scouts et les guides de Beauport, en collaboration avec le comité des loisirs du Petit Village, préparent un brunch familial assez exceptionnel, qui se tiendra le 28 août, au 2900 rue Loiret, à Beauport, pour souligner l'année internationale de la famille. C'est le président des scouts et des guides, Michel Trudel, qui préside également cet événement. La journée débutera par une messe, à 9 h 30 et le brunch se poursuivra de 10 h 30 à 14 h. Plusieurs activités, dont une cérémonie protocolaire, sont prévues. Les organisateurs ne demandent que trois dollars par personne pour ce brunch familial pourtant évalué à une dizaine de dollars. Information: 644-2120 ou 627-5605.

■ Pour les quinquagénaires

Les personnes âgées de 50 ans et plus doivent savoir que le service de l'Extension de l'enseignement de l'université Laval a préparé, pour l'automne 1994, une série d'entretiens et d'ateliers qui leur sont exclusivement consacrés. On peut y apprendre l'anglais ou l'espagnol, ou s'initier à l'art ou à la musique. Des cours variés porteront sur l'alimentation des aînés, la civilisation romaine, les grandes religions, la généalogie, etc. Pour obtenir un programme complet de ces activités, il faut composer le 656-3202.

■ La Marseillaise

Lors de la dernière Fête nationale des Français, le Consul général de France, M. Dominique De Comblès de Nayves a dévoilé, au cours d'une réception à sa résidence, une oeuvre de l'artiste Pierre-Paul Bertin, que l'on reconnaît, à gauche, sur cette photographie. Cette toile illustre, à la façon de l'artiste, La Marseillaise à travers les textes d'Aragon. Puisque cette photographie est en noir et blanc et que les deux personnages cachent l'oeuvre que l'on ne peut qu'apercevoir derrière, on n'en devine que bien peu de choses. La photographie originale étant en couleurs, on peut cependant deviner le travail de l'artiste. Pour tout dire, l'oeuvre en question nous apparaît comme une carte routière d'un pays inconnu.

■ Témiscouata

L'Association témiscouataine de Québec est maintenant présidée par Mme Rita B.-Ouellette (842-5531) qui est secondée par la vice-présidente Marthe Lemieux (657-1647). Trois autres témiscouatins composent le conseil d'administration de cet organisme: la trésorière Jeanne-Mance Drapeau (843-1924), la secrétaire Lucie Auclair-Racicot (847-1756) et le directeur Léonard Racicot. Les membres de l'Association témiscouataine de Québec sont invités à une soirée de retrouvailles, le 17 septembre, au 125, 80 e rue Est, à Charlesbourg. Les bénévoles du conseil d'administration vous renseigneront davantage sur cette activité.

■ Les Amis du Québec

La Confrérie des Amis du Québec, organisme sans but lucratif, tiendra son 9^e tournoi de golf annuel au profit d'oeuvres charitables, le 15 août, au club de golf Stoneham. Pour inscription: Marie Jeanne Cabana, 624-1952.



Mario Lemieux a manqué au moins 25 matchs à chacune des cinq dernières saisons en raison de douleurs dorsales et de la maladie de Hodgkin.

L'avenir du 66 pas trop réjouissant

PITTSBURGH (D'après AP-PC) — La carrière et la condition physique de Mario Lemieux avec les Penguins de Pittsburgh ont été marquées par des hauts et des bas, à partir de maux de dos persistants jusqu'à deux conquêtes de la Coupe Stanley et même une victoire sur le cancer.

Il semble toutefois que les prochains mois ne seront pas nécessairement postifs pour le 66 des Penguins. Des sources proches des Penguins ont indiqué que Lemieux fera savoir mercredi ou jeudi au propriétaire de l'équipe Howard Baldwin qu'il ne se sent pas en assez bonne forme pour commencer la prochaine saison.

Baldwin a déclaré, hier, que Lemieux qui visite actuellement l'Écosse, n'avait pas encore pris sa décision finale. Les Penguins ne feront aucun autre commentaire sur cette question tant que le meeting entre Lemieux et Baldwin n'aura pas eu lieu. Cette rencontre se déroulera dans un avenir « très rapproché ».

À ce stade-ci, trois choix s'offrent à la super vedette des Penguins. Le pire scénario envisagé: Lemieux doit prendre sa retraite. Le scénario idéal: le 66 prend le temps nécessaire pour se rétablir et revient au jeu en janvier 1995. La troisième possibilité est que Lemieux décide tout simplement de prendre une année sabbatique.

Toujours selon les mêmes sources, la retraite semble le choix le moins probable des trois options. Lemieux a déclaré au mois de mai qu'il

aimait toujours jouer au hockey et qu'il voulait remporter à nouveau la Coupe Stanley.

Il faut également tenir compte du fait que Lemieux n'a disputé que deux saisons du contrat de sept ans lui rapportant 42 millions \$ paraphé avec les Penguins en octobre 1992. Il laisserait ainsi tomber plusieurs millions de dollars s'il optait pour la retraite. Si c'est le cas, Lemieux mettrait la main sur un petit boni de 4 millions \$ comme le prévoit une clause du pharamineux contrat.

Lemieux, qui a raté près des trois quarts de la saison 1993-1994 à la suite de sa deuxième opération au dos en quatre ans, a manqué au moins 25 matchs à chacune des cinq dernières saisons en raison de douleurs dorsales et de la maladie de Hodgkin.

Lemieux avait laissé savoir aux Penguins qu'il se reposerait cet été et qu'il indiquerait son intention de revenir ou non pour la saison 1994-1995.

Le joueur âgé de 28 ans a passé presque tout l'été à participer à des tournois de golf pour des oeuvres de charité et à des tournois de célébrités, jouant parfois jusqu'à 36 trous par jour.

Dramatique circuit à l'intérieur du terrain

Grissom met fin à un suspense de 10 manches

MONTREAL — Même s'ils étaient revenus de Miami aux petites heures du matin, les Expos ont fait du temps supplémentaire hier et ont arraché malgré tout une victoire de 3-2 aux Cardinals de St. Louis quand Marquis Grissom a claqué un dramatique circuit à l'intérieur du terrain en fin de 10e manche.

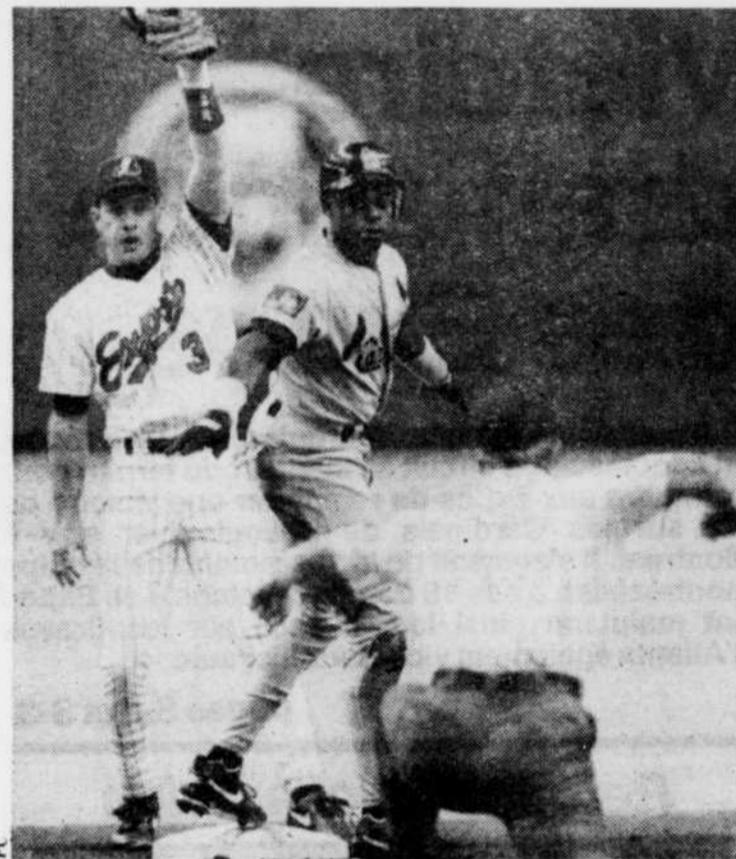
par MICHEL LAJEUNESSE
de la Presse canadienne

Grissom a claqué un long coup au champ centre qui est passé par dessus la tête de Gerald Young. Le temps qu'il récupère la balle, Grissom était déjà rendu au troisième et il a filé au marbre bien avant que le relais n'atteigne le receveur Tomn Pagnozzi.

John Wetteland, qui a failli tout bousiller en neuvième a été le gagnant. Sa fiche est maintenant de 3-6. Le perdant a été le gaucher Rich Rodriguez (2-5). Les Expos, qui en étaient à leur quatrième victoire d'affilée, conservent leur priorité de trois matchs et demi sur les Braves d'Atlanta. C'était leur 12e victoire en 13 matchs.

Geronimo Pena a changé toute l'allure du match avec un circuit en solo, son 11e de la saison après deux retraits en neuvième contre Wetteland.

Butch Henry a manqué d'énergie en septième quand il a été accueilli par le circuit en solo de Mark Whiten. Quand il a donné un but sur balles à Bernard Gilkey, Felipe Alou l'a remplacé par Mel Rojas. Ce dernier a éteint le feu. Après



Le receveur Darrin Fletcher a sorti les Expos du pétrin en début de match en harponnant deux coureurs des Cards sur les sentiers dont Gerald Young qui ne partageait pas du tout la décision de l'officiel Jeffrey Kellogg.

avoir donné un autre but sur balles, il a retiré sur des prises les frappeurs suppléants Gerald Perry et Luis Alicea avant de forcer Gerald Young à y aller d'un inoffensif roulant.

Mais Henry avait peu à se reprocher et les spectateurs l'ont ovationné quand il a quitté le monticule. Au cours des six premières manches, il avait empêché les Cards de marquer en espaçant sept coups sûrs. Comme c'est devenu son habitude, Henry s'était contenté de lancer des prises et de laisser sa défensive faire le reste.

Son opposant Vincente Palacios a bien fait également. En six manches, Palacios n'a per-

mis que cinq coups sûrs et deux points, dont un seul mérité.

Mais en fin de sixième, il a donné un but sur balles et deux coups sûrs, dont le double de Fletcher, et il a cédé un autre point quand Todd Zeile a commis une erreur, sa neuvième de la saison.

Henry s'en tire

Les Cardinals ont placé des coureurs sur les buts à chacune des cinq premières manches, mais Butch Henry s'en est tiré sans mal à chaque fois.

Au cours des deux premières reprises, c'est Darrin Fletcher qui est venu lui donner un coup de main en harponnant Gerald Young, puis Mark Whiten en tentative de vol.

SOMMAIRE

CARDINALS 2		EXPOS 3	
ob	p cs pp	ob	p cs pp
GYng cc	5 0 1 0	Frazier cg	4 0 0 0
OSmith ac	4 0 2 0	Floyd cd	5 0 0 0
JHarris 1b	4 0 1 0	Grissom cc	2 1 1
Zeile 3b	5 0 1 0	LWirk 1b	4 1 2 0
Whiten cd	4 1 2 1	DFicht r	4 0 2 1
Gilkey cg	3 0 0 0	Wttland l	0 0 0 0
GPena 2b	3 1 2 1	Crdero ac	4 0 0 0
TMcGr r	2 0 0 0	Lnsing 2b	3 0 0 0
Perry fs	1 0 0 0	Rojas l	0 0 0 0
Pgnozzi r	0 0 0 0	Spehr r	0 0 0 0
Palacios l	2 0 0 0	JuBell 2b	0 0 0 0
Alicea fs	1 0 0 0	Berry 3b	3 0 1 0
Murphy l	0 0 0 0	Henry l	2 0 1 0
Hobyan l	0 0 0 0	Brvdes 2b	1 0 0 0
Lnkfrd fs	1 0 0 0	RWhite fs	0 0 0 0
Buckels l	0 0 0 0	Wbster r	0 0 0 0
RRdrgz l	0 0 0 0		
Totaux	35 2 9 2	Totaux	34 3 8 2
St. Louis	000 000 101 0-2		
Montreal	000 002 000 1-3		

Aucun retrait quand le point gagnant a été compte.
E—Zeile (9), DFletcher (2), Berry (12), DJ—St. Louis 1, Montreal 3, LSB—St. Louis & Montreal 9, 2B—OSmith (14), DFletcher (17), Berry (17), C—Whiten (12), GPena (11), Grissom (10), BV—OSmith (5), Gilkey (14), GPena (8), Crdero (15), RV—GYng (1), Whiten (4), S—Berry.

St. Louis	ML	CS	PPM	BB	RB
Palacios	6	5	2	1	2
Murphy	1-3	2	0	0	0
Hobyan	1-3	0	0	0	1
Buckels	1-3	0	0	0	2
RRodriguez P.2-5	2-3	1	1	1	0
Montreal					
Henry	6	8	1	1	1
Rojas	2	0	0	0	1
Wetteland G.3-6	2	1	1	1	3

Henry a lancé à 2 frappeurs en 7e, RRodriguez a lancé à 1 frappeur en 10e. Arbitres—marbre, Williams; 1er, Darling; 2e, Kellogg; 3e, McSherry. D—3:16. A—30,359.



Marquis GRISSOM



John WETTELAND